

STEFANIA CHIRONI¹

L'impact de l'OCM sur la nouvelle viticulture en Sicile: analyse des premiers résultats.

Avant propose

Objectif de ce travail est celui de mettre en évidence le premier impact de la nouvelle réglementation dell'UE sur la structure productive de la viticulture, dans une des plus importantes régions viticole italiennes, au moins pour quelques paramètres, la Sicile.

En partant de cette hypothèse après avoir mis en évidence en manière synthétique les aspects fondamentaux de la vitiviniculture sicilienne, même en relation à celle italienne, se délimitent les termes du Plan régional de restructuration et de reconversion lancé en observance de la normative UE, pour passer successivement à l'analyse des premiers résultats.

La vitiviniculture en Sicile

La Sicile, région italienne avec la plus grande superficie investie à vigne, a seulement le 1,8% destinée à la production de vins DOC, (moyenne italienne du 34,5%), pendant que autres régions, ont des pourcentages bien supérieurs à la moyenne italienne (la Toscane, le Piémont, l'Emilia Romagna et le Vénéto).

Tab. 1 Superficie en vigne pour vins de qualité, de table et IGT(hectares)

Region	vins DOC et DOCG	Table et IGT	Total
Piemonte	39.436	13.196	52.632
Valle D'Aosta	225	284	509
Lombardia	15.426	6.560	21.986
Prov. Aut. Di Bolzano	4.627	178	4.805
Prov. Aut. Di Trento	7.753	1.264	9.017
Veneto	33.413	40.223	73.636
Friuli Venezia Giulia	12.935	4.820	17.755
Liguria	774	1.571	2.345
Emilia Romagna	24.663	35.279	59.942
Toscana	34.798	23.472	58.270
Umbria	5.441	8.762	14.203
Marche	7.142	12.517	19.659
Lazio	8.691	20.280	28.971
Abruzzo	10.106	23.379	33.485
Molise	868	4.998	5.866
Campania	4.589	24.456	29.045
Puglia	9.918	75.041	84.959
Basilicata	1.316	6.392	7.708
Calabria	2.705	10.806	13.511
Sicilia	4.154	107.485	111.639
Sardegna	4.655	20.970	25.625
Italie	233.635	441.933	675.568

Source : ISTAT 5°Recensement de l'agriculture 2000

Élément particulier de la viticulture sicilienne est d'être toujours orientée à la production de raisins blancs (70% de la production), et, entre lesquelles il y a une priorité pour les variétés autochtones, (en première place le Cataratto, l'Insolia et le Grecanico), pendant qu'entre les variétés allochtone il y a une penchant pour le Trebbiano Toscano, cépage, pas de grande qualité.

Dans le group des raisins noirs, qui constituent le restant 30% de la production, il y a principalement des cépages autochtones, surtout le Noir d'Avola (65%) pendant qu'entre les cépages allochtones, (24% de variété à baie noire), il y a une prédominance du Cabernet Sauvignon.

¹Professeur près du Département ESAF (économie des systèmes agro-forestali) Facoltà di Agraria - Università de Palermo

Tab. 2 Superficie à vigne pour cépage et couleur

Variété blancs				Variété noirs			
Autochtones	Hectares	allochtones	Hectares	autochtones	Hectares	allochtones	
ansonica	9856,30	chardonnay	1310,68	nero d'avola	15985,87	cabernet f.	87,61
catarratto b.c	54540,58	fiano	28,26	frappato n.	888,24	cabernet s.	1882,44
catarratto b.l.	1286,46	muller thurgau	82,06	nerello m.	6121,98	ciliegiolo	279
grecanico b.	6909,15	trebbiano	13971,06	nerello c.	1072,90	merlot	1781
grillo	2115,97			perricone	396,61	petit verdot	29,33
zibibbo b.	1453,95					pinot nero	27,93
						sangiovese	1985
						syrah	1783
Total autochtones	76162,41	Total allochtones	15392,06	Totale autochtones	24465,6	Total allochtones	7855,31
Totale blancs	91554,47		Total noirs	32320,91			
		Total b+n	123875,38				

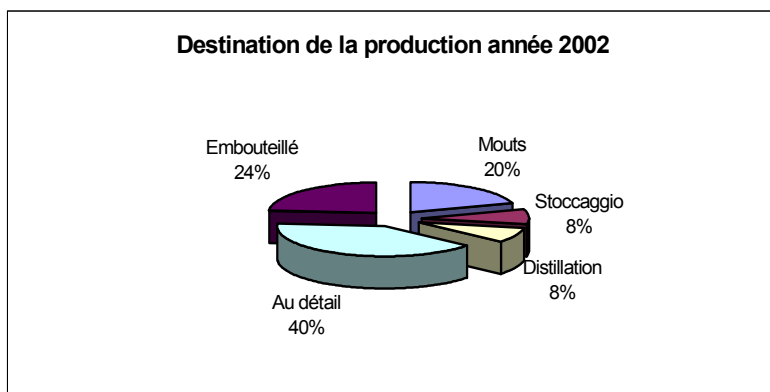
Source: Reg. Siciliana AA.FF Servizio V –Settore vitivinicolo

Selon les données du secteur vitivinicole de l'Assessorato Agricoltura Siciliana, la forme d'élevage plus diffuse est le palissage (74%), pendant que le « tendone » et le vignoble en place non palissé occupent au peu près 13% chacun.

La Sicile encore aujourd'hui est orientée principalement à la production de vins bruts, de moût muet et de vins à destiner à la distillation, et seulement le 24% est embouteillé, par 180 entreprises de mise en bouteille donc 30 sont des caves sociales; ceci, malgré, le procès de renouvellement qu'il y a eu dans les derniers ans, qui a porté à un élargissement de la plate-forme ampélographique et à un plus grand diffusion des cépages autochtones noirs, comme le Noir d'Avola et à la diffusion d'allochtones de qualité comme le Cabernet.

Tab.3 Destination de la production (année 2002

	hectolitres	%
Moûts	1.300.000	20
Stockage	495.335	8
Distillation	499.879	8
Non embouteillé	2.544.552	40
Embouteillé	1.500.000	24
Total	6.339.766	100



Source: Reg. Siciliana AA.FF Servizio V –Secteur vitivinicole

Pour la campagne 2002/03 plus de la moitié du vin produit a été utilisé pour la production de vins de table, pendant que la partie réservée aux vins DOC a été une portion négligeable (3% environ).

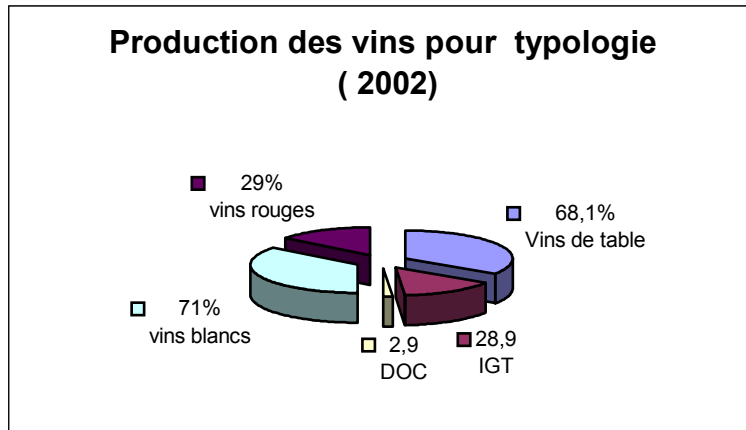
Encore, il faut remarquer que la région a une grande vocation à la production de vins blancs qui ont été, en considérant toujours la même campagne, plus du 70%.

Tab.4 Production des vins pour typologie (2002)

Typologie	hectolitres	%
Vins de table	3.436.591	68,1

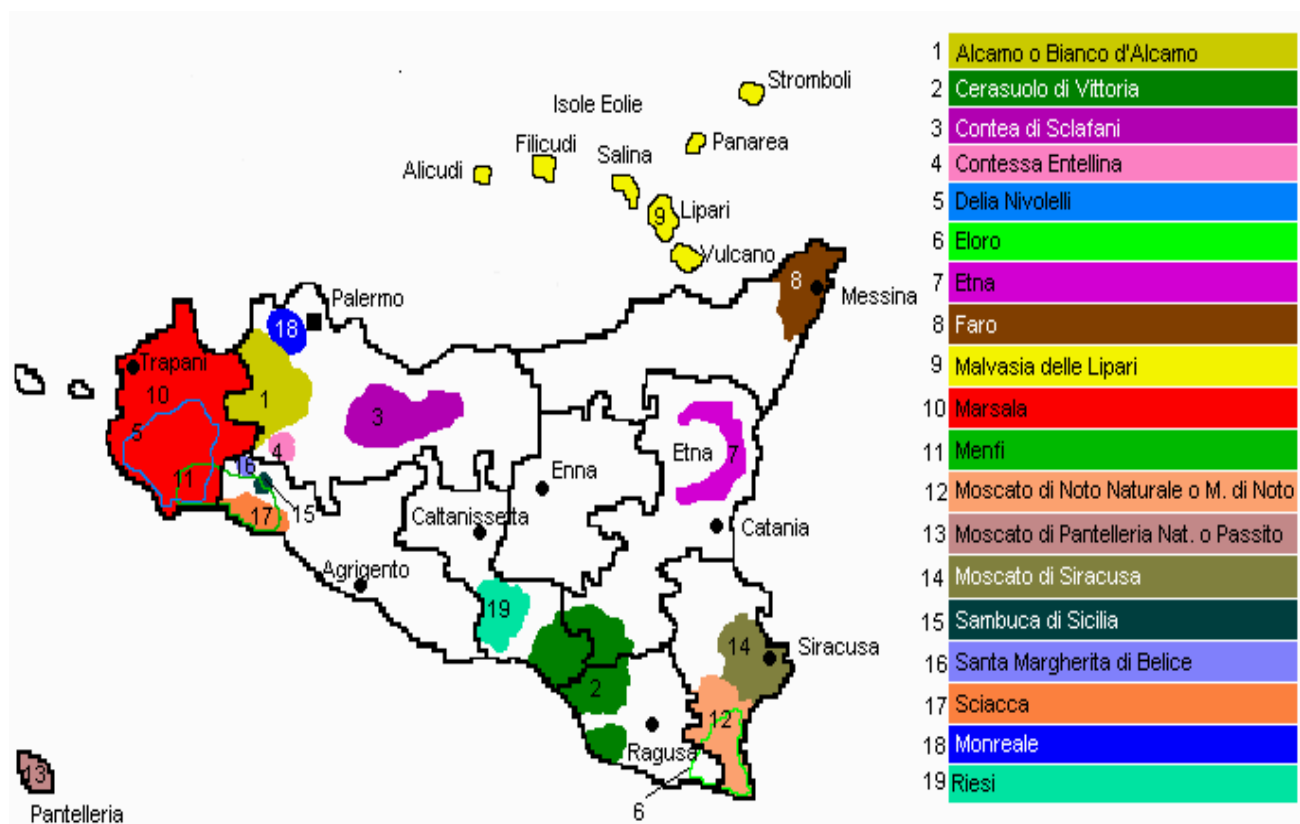
IGT	1.547.908	28,9
DOC	145.267	2,9
Vins blancs	3.578.723	71
Vins rouges	1.461.034	29

Source: Reg. Siciliana AA.FF Servizio V –Secteur vitivinicole



Les productions de qualité

Pour tradition la Sicile a été une grande productrice de vins avec une très haute degré d'alcool destinés principalement comme vins de coupe, mais aujourd'hui, tien 19 DOC et 7 IGT différemment distribuée dans le territoire régional.



Fonte: www.lavinium.com

La nouvelle OCM : généralités pour l'Italie

Les conditions différentes de l'offre mondiale que on peut résumer comme un plus grande compétitivité des pays producteurs et une meilleure qualité du vin, ont rendu nécessaire la modification des précédentes orientations et à la fin des ans quatre-vingt-dix, dans le cadre d'Agenda 2000 et de la réforme de PAC, a été lancée aussi la nouvelle OCM du secteur.

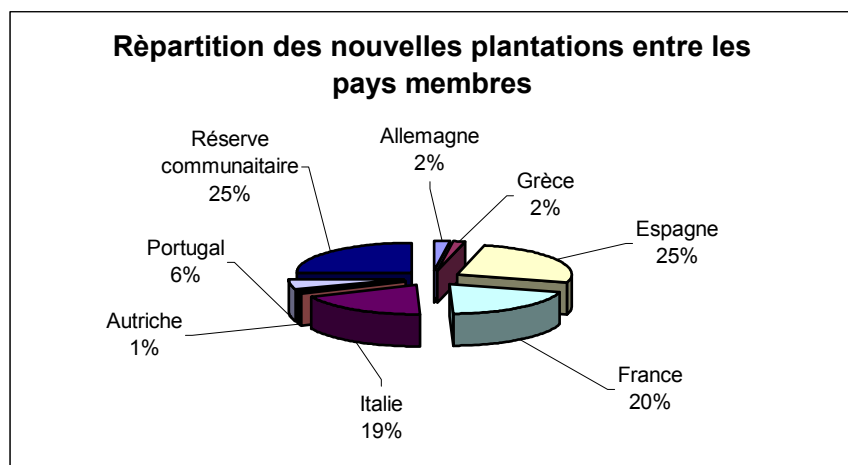
Les actes officiels qui sanctionnent la nouvelle réglementation sont le règlement 1493/99 et tous les différentes règlements connexes.

Particulièrement, la nôtre analyse est concentré sur le potentiel productif qu'il concerne la portion de la filière que nous pouvons définir comme primaire, ou phase agricole, que, on n'oublie pas, est celle qui conditionne qualitativement et quantitativement l'offre de produit transformé.

On rappelle que dans le cadre de l'UE, l'OCM a établi de destiner aux droits de nouvelle plantation une superficie globale de 68.000 hectares, subdivisés entre le huit états de l'Union, avec une prédominance en pour-cent attribuée aux trois plus grands pays producteurs, Espagne, en premier lieu, ensuite France et Italie, cette dernière, a décidé de répartir sa quote-part pour le 40% sur la base de l'incidence en pour-cent de la surface viticole régionale destinée à la production de vins de qualité et pour le 60% sur la base de l'incidence en pour-cent de la surface viticole régional destinée à la production de vin de table, éléments résultant de l'inventaire du potentiel productif viticole.

Tab. 5 Répartition des nouvelles plantations entre les pays membres

Pays	Superficie	
	hectares	%
Allemagne	1.534	2,26
Grèce	1.098	1,61
Espagne	17.355	25,52
France	13.565	19,95
Italie	12.933	19,02
Luxembourg	18	0,03
Autriche	737	1,08
Portugal	3.760	5,53
Réserve communautaire	17.000	25,00
Total UE	68.000	100,00



Cette position trouve sa raison d'être sur la volonté de privilégier les zones et les territoires avec plus grande vocation à la vitiviniculture. Sur la base de ces paramètres la répartition voit la Sicile intercepter plus de 12% de la surface nationale, (presque plus de 1.600 hectares), en se plaçant en premier place entre les régions italiennes, suivie des Pouilles, du Vénét, du Piémont et de la Toscane, en étant, d'autre part, celles-ci les régions avec plus vocation à la vitiviniculture.

Tab.6 Répartition des nouvelles superficies entre les différentes régions

Régions	hectares	%	Régions	hectares	%
Valle d'Aosta	9	0.1	Umbria	272	2.1
Piemonte	1293	10	Lazio	730	5.6
Liguria	58	0.4	Abruzzo	613	4.7
Lombardia	597	4.6	Molise	99	0.8
Prov. Aut. Trento	234	1.8	Campania	423	3.0
Prov. Aut. Bolzano	143	1.1	Puglia	1451	11.2
Veneto	1367	10.6	Basilicata	118	0.9
Friuli Venezia Giulia	462	3.6	Calabria	173	1.3
Emilia Romagna	1050	8.1	Sicilia	1648	12.7
Toscana	1269	9.8	Sardegna	526	4.1
Marche	398	3.1	Total	12933	100

Source: D.M. 19 octobre 2002

Pour l'entier Union était prévue une intervention en mesure d'intéresser dans le premier an presque 54.000 hectares de vignoble, avec une prévision de dépense d'environ de 400 millions d'euro et de peu plus de 60.000 hectares et une allocation de 422 millions d'Euro pour la seconde campagne.

Même pour la restructuration et la reconversion l'Italie a réparti sa dotation entre les différentes régions avec le critère déjà vu (le 40% sur la de base de l'incidence de la surface destinée à la production de vins VQPRD et le 60% en base de l'incidence de la surface viticole régionale destinée à la production de vin de table).

Combien prévu de cette typologie d'interventions est un des éléments principales, duquel ils partent les différents plans de restructuration et reconversion que les régions italiennes ont élaboré.

Tab.8 Prévision pour la restructuration et la reconversion entre les différents régions

Régions	2000/01		2001/02		2002/03	
	hectares	000 euro	hectares	000 euro	hectares	000 euro
Valle d'Aosta	10	71	12	88	-	-
Piemonte	1.101	8.065	1.198	8.778	1.493	10.563
Liguria	75	552	91	667	20	141
Lombardia	499	3.652	552	4.044	627	4.439
Prov. Aut. Trento	161	1.181	211	1.546	235	1.660
Prov. Aut. Bolzano	97	714	119	872	70	495
Friuli Venezia Giulia	361	2.647	437	3.202	1531	10.832
Veneto	1.277	9.359	1.531	11.217	506	3.582
Emilia Romagna	1.067	7.818	1.262	9.246	1.505	10.647
Toscana	1.110	8.134	1.364	9.994	1.460	10.330
Marche	415	3.037	449	3.290	524	3.710
Umbria	276	2.021	320	2.345	404	2.861
Lazio	834	6.113	906	6.638	600	4.245
Abruzzo	595	4.361	728	5.334	817	5.778
Molise	116	848	157	1.150	197	1.392
Campania	629	4.607	682	4.997	750	5.307
Puglia	1.627	12.251	2.127	15.584	2.409	17.046
Basilicata	162	1.187	174	1.275	195	1.377
Calabria	385	2.823	334	2.447	382	2.701
Sicilia	2.167	15.876	2.521	18.471	2.975	21.048
Sardegna	682	4.995	735	5.385	817	5.779
Total	13.691	100.311	15.910	116.571	17.516	123.93
						5

Source: D.M.2.11.2000; D.M. 21.1.2002; D.M. 3.4.2003

Par rapport aux prévisions pour la première campagne d'application du plan, les contributions effectivement destinées ont été plus de la prévision, surtout à l'avantage de six régions auxquelles est arrivé plus du 70% de la contribution et, entre celles-ci, la Sicile en a intercepté la tranche majeure (21%).

Pour les suivantes deux campagnes, les Etats membres ont demandé une augmentation dans la distribution des surfaces et des financements, qui ont été justifiés avec le considérable nombre de demandes qui ont été présentées des différentes régions, à différence, donc, de ce qui s'étaient produits pour la première campagne d'application du plan.

Même dans ces deux campagnes la Sicile a été la région qui a bénéficié de la plus grande tranche, soit comme nombre d'hectares que comme montants; dans la campagne 2001/2002 il a intercepté le 16% soit comme hectares qui comme contribution prévue, dans la campagne suivante s'enregistrent une ultérieure augmentation qui passe au 17%.

Le plan de la région Sicile

Dans le mois de mars de 2001, la Sicile a élaboré son plan de restructuration et reconversion qui établit le modalité technique et de procédure pour accéder au régime d'aide prévu de la Commission.

L'objectif général du Plan régional reflète évidemment celui du règlement pour le renforcement de la compétitivité du secteur à travers la qualification, caractérisation et diversification de l'offre et, opérationnellement se propose d'éviter une augmentation des rendements et, encore, une amélioration qualitative.

Le plan explicite clairement la nécessité de modifier le panorama œnologique sicilien en réduisant soit l'actuelle prédominance de vins blancs, soit les rendements unitaires, à travers l'élimination de quelques cépages et des techniques de conduite à « tendone » et, même d'améliorer les techniques de culture.

En partant de ces préliminaires, a été établies une série de typologie de reconversion et de restructuration réservée aux vignobles des zones de production des vins DOC et IGT, à réaliser à travers un ensemble qui va du rénove variétal, au réimplantation même à travers la relocalisation territoriale, à la modification des systèmes de conduite, surtout dans les formes d'élevage et encore à l'augmentation des densité des plantes par hectare.

En Sicile le plan indique en 40.000 hectares la superficie en vigne qui nécessite d'être restructurée, mais sur la base des attributions communautaires et de la durée du régime d'aides, se prévoit la possibilité d'intervenir seulement sur presque 13.000 hectares.

Le Plan prévoit le régime d'aides qui distinguent deux différentes formes d'intervention:

1 - reconversion qui comprend :

a) le surgreffage pour la substitution des cépages pas aptes à la production de vin de qualité et pas rentrant entre celles admises des disciplinaires dans les zones DOC et IGT ou pas en ligne avec les choix productifs de l'entreprise agricole;

b) le réimplantation ;

2 - restructuration, modification de la technique de conduite ou des structures de soutien.

Tab. 9 Typologie des formes d'intervention

Actions 1	Reconversion avec surgreffage	Substitution avec surgreffage d'un cépage pas apte avec un cépage meilleurs inscrit dans les tableau des variétés autorisées et recommandées
Actions 2	Reconversion avec réimplantation	Installation d'un vignoble rationnel et apte à la mécanisation, en utilisant un droit de plantation déjà possédé ou en s'engageant à extirper un vignoble de paire superficie déjà existante
Actions 3	Restructuration	Modifier la conduite du vignoble (structures de soutien) déjà existant, déjà apte pour technique de gestion, et d'âge pas supérieur à 15 ans.

Les régimes d'aides prévues sont :

- une aide pour le pertes des recettes subies dans le cadre de la mise en oeuvre du plan
- une participation aux coûts

L'aide moyen considéré remboursable, est diversifié par rapport aux actions prévues et à la conduite du vignoble à soumettre à modification.

L'aide forfaitaire pour hectare de la participation est le 57% du coût calculé en fonction du type d'intervention et de la situation initiale.

Surgreffage (€)		Réimplantation (€)	
Pour le palissage		Tous les vignobles	
Perte de recettes	2.065,83	Perte de recettes	2.065,83
Coûtes réels	3.098,74	Coûtes réels	11.878,51
Total	5.164,57	Total	13.944,34

Pour le vignoble non palisse			
Perte de recettes	1.549,37		
Coûtes réels	3.615,20		
Total	5.164,57		

Restructuration (€)

De « tendone » à palissage		Palissage à mécaniser	
Perte de recettes	4.131,66	Perte de recettes	2.065,83
Coûtes réels	2.065,83	Coûtes réels	4.131,66
Total	6.197,48	Total	6.197,48

Les projets, sélectionnés en distinguant les projets individuels de ceux en forme associée, sont classifiés en attribuant un ponctue sur la base de :

- L'âge des entrepreneurs (avec un plus grande ponctue pour les jeunes agriculteurs)
- La technique de gestion du vignoble
- Le cépage à reconvertir
- Le cépage à utiliser
- Les ateliers de transformation

Un ponctue plus grand est assigné aux projets qui prévoient la restructuration ou reconversion des vignobles à « tendone », ou bien à ceux qui reconvertissent les vignobles en éliminant les cépages Trebbiano toscano et Catarratto, comme, même à ceux qui préfèrent le variété à baie noire et à ceux qui pour la transformation confectionnent plus du 10% du total vinifié en vins IGT et DOC et enfin à ceux qui présentent des lignes de vinification séparées.

Tel moyen de sélection au delà de répondre aux critères objectives pour le classement du financement, réussit à actionner, au moins dans les intentions, un orientation des agriculteurs vers ces interventions structurelles qui sont l'objectif du plan.

La situation pour la campagne 2002

Dans la campagne 2002, qui peut être considérée la première comme entrée à régime du plan, la réponse des viticulteurs s'est manifesté dans la présentation de 718 demandes d'interventions pour le 96,6% constitué de projets des agriculteurs individuels et seulement, les modeste restant pourcentage par des agriculteurs associés.

En complexe l'entité des superficies intéressées rejoint 4.032 hectares et a intéressé dans le territoire de l'Île, en manière prépondérante, les trois provinces de la Sicile occidentale, Trapani, Palerme et Agrigente, (plus que 93% de surface) que sont même les plus importantes comme superficie investies à vignoble, en reflétant le poids que les mêmes ont sur la viticulture régionale (81%); entre eux, se détache la situation en province de Trapani qui est aussi, celle qui a la plus grande concentration de surface viticole dans l'Île.

Comme déjà dit, le plan permet aux viticulteurs le choix entre trois différentes actions mais, entre celles-ci, la préférence à été exercée (86,8%) vers l'action 2 (réimplantation) pendant que seulement une fraction très modeste (2,6%) des hectares à été objet de l'action 3 (restructuration).

Evidemment les agriculteurs n'ont pas retenu beaucoup d'avantage une modification des vignobles existants, pour le difficulté qui comporte cette transformation, en considérant même, le lien que l'âge de la plantation ne doit pas être supérieur aux 15 ans.

Tab. 10 Campagne 2002. Interventions pour actions et pour provinces (hectares)

Province	action 1	action 2	action 3	Total
Trapani	285,25	1955,17	58,62	2299,04
Agrigente	82,37	871,24	6,19	959,8
Palermo	58,82	430,46	35,02	524,3
Siracusa	0	74,33	1,2	75,53
Ragusa	2,34	45,16	3	50,5
Catania	0	24,16	0	24,16
Enna	0	3,2	0	3,2
Caltanissetta	0	87,61	0	87,61
Messina	0	8,3	0	8,3
Sicile	428,78	3499,63	104,03	4032,44

Dans la campagne 2001/2002 la superficie intéressée à la reconversion, dans le cas des projets présentés par les agriculteurs non associés est, en moyenne, de 4,53 hectares, avec des valeurs plus grand en province de Caltanissetta

avec 6,2 hectares et minimum en province de Messine avec 2,7 hectares; pour eux le montant demandés à été presque de 42.000 euro .

Tab. 11 Superficie moyenne de l'entreprise pour provinces

Provinces	Hectares
Trapani	5.9
Palermo	5.2
Agrigento	5.8
Caltanissetta	6.2
Enna	3.2
Ragusa	4.2
Siracusa	3.6
Catania	4
Messina	2.7
Moyenne Sicile	2,20

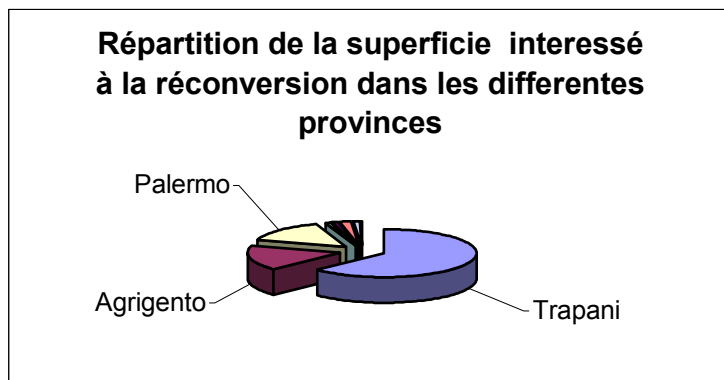
La situation pour la campagne 2003

La campagne 2003 peut se considérer maintenant à régime et par conséquent le nombre des viticulteurs qui ont présenté des projets augmente fortement (accroissement du 169 %) en obtenant un total de 1.953 avec une superficie objet d'intervention de plus de 11.000 hectares.

Même pour cette campagne, presque le 98% des projets à été présentés par des opérateurs individuels, mais, comme surface, les projets présentés par les agriculteurs associés sont le 30% du total; telle différence est mise en évidence par l'étendue moyenne pour les projets individuels qu'est de 4,10 hectares et, de 87 hectares pour ceux des associés.

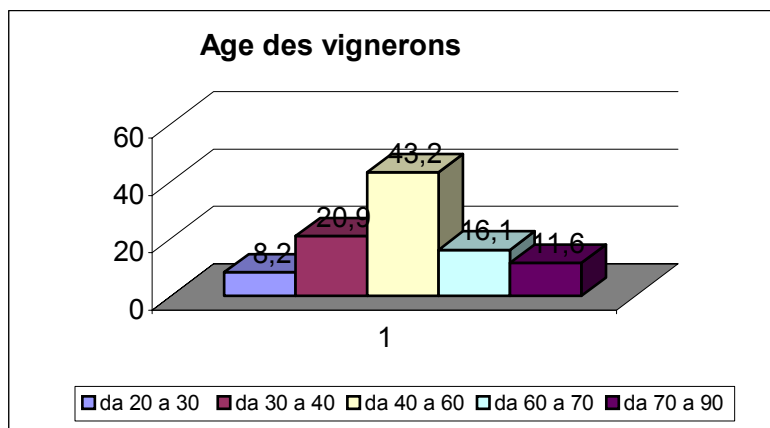
Tab 12. Campagne 2003 : interventions pour actions et pour provinces (hectares)

Province	action 1	action 2	action 3	Total
Trapani	44,14	6975,94	43	7063,08
Agrigento	24,33	1883,67	3,16	1911,16
Palermo	27,95	1619,53	17,48	1664,96
Siracusa	0	113,82	0	113,82
Ragusa	1,12	105,18	2,27	108,57
Catania	0	214,17	1,09	215,26
Enna	0	0	0	0
Caltanissetta	0	127,17	0	127,17
Messina	0	38,82	0	38,82
Total	97,54	11078,3	67	11242,84



Même pour cette campagne les projets de reconversion sont presque exclusivement (94,6%) localisés dans les provinces de Trapani, Agrigento et Palermo, et on peut mettre en évidence, sans possibilité de doute, la préférence absolue vers l'action 2 (réimplantation) qui intéresse le 98,5% de l'entière superficie intéressée des aides communautaires.

L'âge des vignerons qu'on présentés les demandes de financement est, pour le 43% comprise dans le groupe d'âge des 40 aux 60 ans, pendant que le 30% est représenté de jeunes agriculteurs, pour lesquels, le plan prévoit un ponctue plus grand; le restant 27% a une groupe d'âge compris entre 60 et 90 ans, et il faut signaler un cas dans lequel il y a un viticulteur de plus de 88 ans.



La situation de quelque particulier DOC régional

Le plan se préoccupe de la situation particulière de quelque DOC régionale, que pour leurs situation pedoclimatique et variétal, se trouvent en conditions moins favorables et, sont précisément, les DOC Etna, Malvasia des Lipari, Faro et Pantelleria.

Pour la campagne 2003, le groupe le plus nombreux, avec 50 entreprises, qui couvrent une surface de 137,38 hectares avec une moyenne de 2,74 hectares, concerne la DOC Etna, la plus ancienne comme institution, localisée dans les municipalités aux pentes de l'Etna avec un vin principalement obtenu avec les cépages Carricante, Catarratto blanc, Trebbiano et Nerello Mascalese.

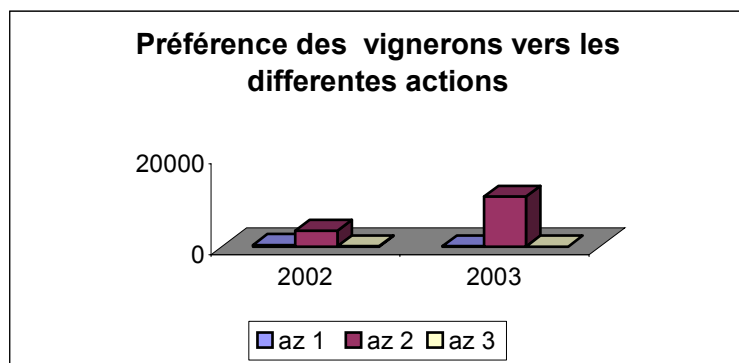
Les viticulteurs ont préféré dans le 100% des cas l'action 2, qui concerne la réimplantation en jumelant, seulement dans un cas, l'action 3, celle qui prévoit la restructuration des vignobles.

Pour la DOC Moscato de Pantelleria, vin obtenue avec des raisins du cépage Zibibbo, ont été présentées et financées 15 demandes pour 16,99 hectares avec une superficie moyenne de 1,13 hectares et toutes pour l'action du réimplantation.

Moins demandées sont les actions pour la DOC Malvasia des Lipari et Faro, toutes les deux, en province de Messine; dans le premier cas on a 4 demande et dans le second cas 5 et, même pour ces demandes, dans toutes les deux situations, les viticulteurs se sont adressés vers l'action de réimplantation.

Les résultats globaux

La synthèse globale relative aux deux campagnes que nous avons examiné met en évidence, outre l'augmentation du nombre de demandes et des hectares intéressés, la préférence marqué des viticulteurs vers l'action de reconversion à travers la réalisation d'un nouveau vignoble qui semble être, avec beaucoup de probabilité, la plus rationnel et peut-être la plus avantageux pour l'opérateur privé.



La distribution de fréquence des classes des superficies voit seulement 1,6% des installations supérieures à 10 hectares pendant que le 40% des installations est inférieure aux 3 hectares.

En total en Sicile, pour les deux campagnes, les actions de modification structurelle, ils ont intéressé plus de 15 mille hectares qui constituent, le 37,5% de la superficie qui s'estimait nécessitait de reconversion; encore plus considérable est que se soient dépassées la surface (13.000 hectares) qu'il s'estimait possible restructurer sur la base des disponibilités financiers et dans l'arc de temps du plan.

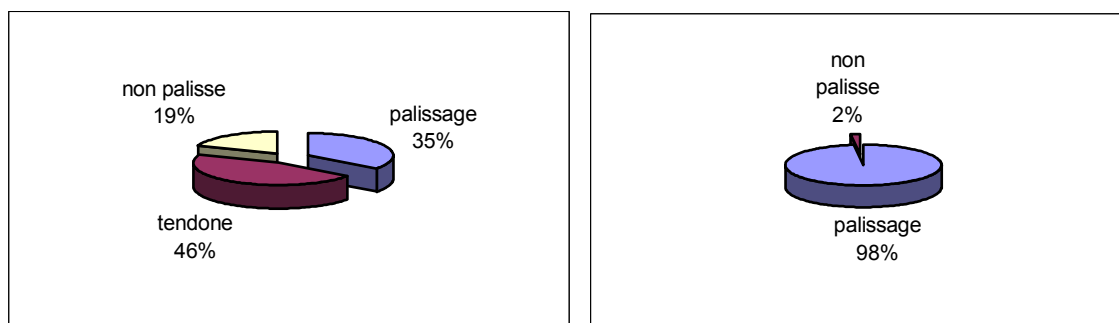
Un approfondissement: conduite du vignoble et cépages

Pour la première campagne d'application du plan, en faisant référence à un champion (10%) des questions présentées par les agriculteurs pour accéder au régime d'aide, nous avons voulu analyser les résultats rejoins et, surtout voir si les agriculteurs ont répondu en manière positive à ceux qu'étaient les principaux objets du plan.

Dans la situation initiale les exploitations du champion (120 unités), distribuées dans les provinces siciliens, voient la présence des « tendoni » pour le 45%, de palissage pour le 35% et de vignoble en place non palisse pour le 19%.

En tenant compte de ce qu'il imposait le plan, ont été reconverties toutes les « tendoni » et la presque totalité de vignobles à place non palisse, descendues, ces dernières du 19% au presque le 2%, pour ça la forme d'élevage presque unique maintenant, est celle à palissage qui est ainsi passé du 35% au 98%.

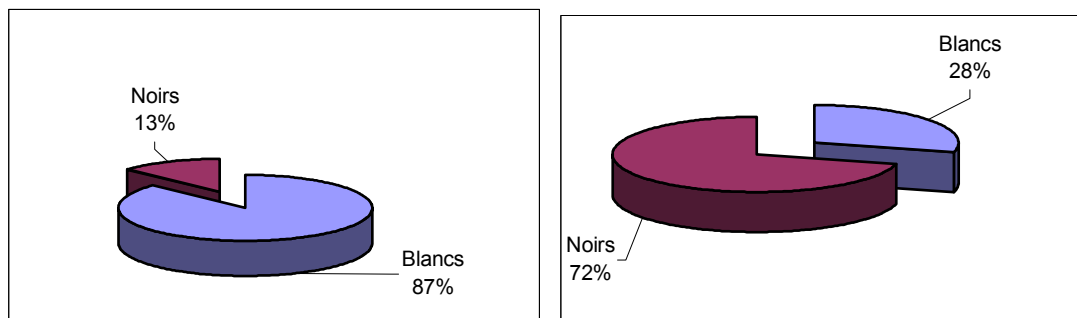
Situation de conduite du vignoble ante et post



L'action de renouvellement induite par le plan, se manifeste sans équivoque, et en forme très marquée, si nous observons ces qui s'est vérifié pour les variétés cultivées.

Le premier élément, de fort impact, même visuel en observant les graphiques, concerne les raisins à baie blanc et à baie noire; en effet, pendant que dans la situation initiale les cultivar à baie blanc représentaient le 87% et celles noires le 13%, la reconversion a presque renversé la situation, en étant montées celles à baie noire au 72% et celles blancs descendues au 28%.

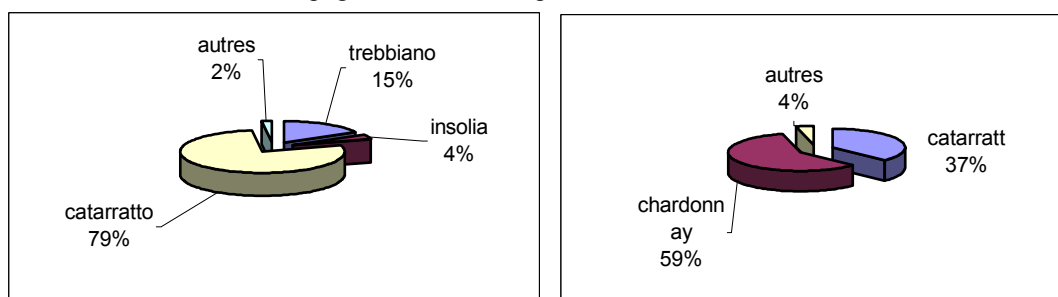
Situation des variétés pour couleur ante et post



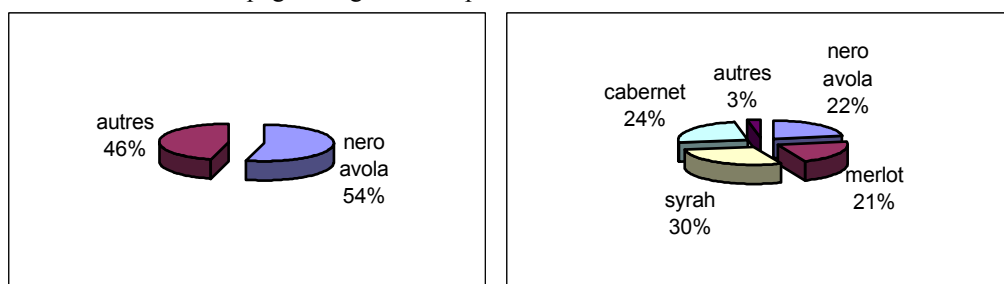
Encore plus intéressant à remarquer, c'est la modification entre les cépages, que dans la situation initial étaient principalement autochtone, avec une nette prédominance des blancs, avec le Catarratto (78%) et l'Insolia (ou Ansonica 3,7%) et entre les noirs, du Noir d'Avola (54%), pendant que les allochtones étaient constitués principalement de Trebbiano Toscano (16,5%).

Pour effet des modifications, est disparu le Trebbiano et le Catarratto est descendu à peine au 37,2%, il paraît, entre les blancs, le Chardonnay (59%), pendant qu'entre les rouges, le autochtone Noir d'Avola avec le 22%, rivalise avec autres cultivars rouges qui paraissent, le Syrah (29%), le Cabernet (24,4%) et le Merlot (21,3%).

Situations des cépages blancs ante et post



Situation des cépages rouge ante et post



En considérant le Noir d'Avola, unique cépage autochtone, préférés par les vigneron, la situation montre comme soit prédominant dans la province de Syracuse, où il était présent avant et il reste, en changeant la conduite du vignoble; dans les autres provinces généralement ce cépage a substitué le Catarratto et Trebbiano.

Beaucoup de DOC régionaux rouges, surtout de récente constitution, ils ont comme base une nette prédominance du Noir d'Avola.

Le Syrah est prédominant dans les province d'Agrigente, Trapani et Palerme; en province de Trapani substitue toujours le Catarratto, pendant qu'à Agrigente et Palerme outre le Catarratto, substitue même le Trebbiano et l'Insolia.

Le Merlot est prédominant toujours dans les trois province de la Sicile occidentale, de Palerme, Agrigente et Trapani, dans cette dernière substitue le Catarratto, pendant qu'à Palerme il substitue même le Trebbiano.

Le Cabernet est prédominant en province de Palerme en substituant presque exclusivement le Catarratto, ainsi comme dans les autres province où il est présent.

En passant à examiner les cépages blancs il y a une nette préférence pour le Chardonnay (62%) suivi ensuite du Catarratto (33%).

Le Chardonnay en province de Palerme substitue principalement le Catarratto et parfois le Trebbiano, à Agrigente et Trapani substitue le Catarratto.

Le Catarratto en genre où il était, il reste, en changeant la conduite du vignoble, rarement substitue le cépage Trebbiano.

D'autre part, il faut même considérer que presque tous les vins DOC régionaux blancs, ont comme base le Catarratto et le Chardonnay.

Combien émergé de l'enquête déroulée, met en évidence, l'action programmatrice et propulsive du plan et, au même temps, le progressif alignement des viticulteurs qui voulaient la restructuration et reconversion, pour la tendance qui s'est manifestée ces dernières années, dictée, à son tour, du marché.

Conclusion

En synthèse, la Sicile revêt son poids à niveau national, soit comme surface à vigne, soit comme production de vins en général, mais il a en cours un procès de renouvellement et développe vers la production de vins de qualité qui peut compter sur des caractéristiques pédoclimatique particulièrement favorables et sur une tendance à agrandir la plate-forme ampélographique en favorisant même le développe de cépages autochtones, comme le Noir d'Avola ou l'Insolia.

Le procès de reconversion est orienté vers la conduite du vignoble qui puisse permettre des productions par hectare plus bas et de meilleur qualité et, surtout que permette de diminuer les coûts de production, comme le palissage et vers l'utilisation des raisins noirs, qui sont aujourd'hui celles plus recherché du marché.

Par contre la région a encore un orientation vers les rendements élevé qui vont nettement à désavantage de la qualité et aussi vers la production de vins commercialisés au détail avec une insuffisante incidence de produit embouteillé.

Pour cette situation est important continuer l'action de restructuration et de reconversion, prévu de la renouée OCM, vers la réalisation d'un équilibre entre la demande et l'offre, vers la qualification, caractérisation et diversification de l'offre à travers la reconversion des cépages, avec l'introduction de cépages améliorateur et autochtones de qualité, et encore, en cherchant de favoriser la production de raisins noirs; vers la restructuration des vignobles à palissage au fin de leurs rendent mécanisées et, surtout, vers la substitution des vignobles à « tendone », qui exaltent les hautes rendements vers les formes à palissage, plus indiqué pour les productions de qualité.